

Motion du 10 février 2025 de M. Simon Brandt: «Gratuité de l'abonnement des Transports publics genevois (TPG) pour les bénéficiaires de l'AVS/AI: 50% Canton, 50% commune».

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'Etat de Genève offre sous certaines conditions l'abonnement Unireso aux jeunes jusqu'à 24 ans inclus. Pour les bénéficiaires de l'AVS/AI résidant dans le canton de Genève, l'Etat prend en charge 50% du montant de l'abonnement;
- suite au vote du Grand Conseil en mai 2024, la Ville de Genève a décidé de ne pas accorder à la catégorie senior de la population une subvention complémentaire à celle du Canton;
- l'octroi d'un complément de subvention à la seule population municipale bénéficiant de l'AVS/AI permettrait à celle-ci de bénéficier de la gratuité;
- la gratuité de l'abonnement des TPG pour les personnes bénéficiant de l'AVS/AI serait la conséquence de la décision politique de deux collectivités publiques différentes;
- la gratuité de l'abonnement des TPG permettrait à certains bénéficiaires de l'AVS/AI de renoncer davantage à leur voiture et leur garantirait un moyen efficace et bon marché de rester actifs et mobiles;
- l'économie effectuée sur la ligne budgétaire «Abonnement TPG Unireso jeunes» suite à l'octroi de la gratuité au niveau cantonal pour cette catégorie de population permettrait une réallocation de ressources,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en charge à hauteur de 50% l'abonnement des personnes à l'AVS/AI vivant en ville de Genève, en complément de l'octroi des 50% par l'Etat de Genève, pour permettre la gratuité à cette catégorie de la population;
- d'augmenter en conséquence la ligne budgétaire «Abonnement TPG Unireso aînés» (Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM); Service 2001, Direction du DACM; chapitre 62, Transports publics).